

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

DELIBERATIONS

FINANCES

Budget communal

La situation comptable du compte administratif 2020 de la Commune se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 808 677,79 euros en fonctionnement, et 1 013 147,95 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 1 604 948,65 euros en fonctionnement et 863 962,35 euros en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes dépenses) est de 796 270,86 euros en fonctionnement et de moins 149 185,60 euros en investissement.
- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 310 974,62 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 485 296,24 euros sont reportés en fonctionnement.

Vote du compte de gestion (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Vote du compte administratif (à l'unanimité)

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2020.

Affectation du résultat (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

Décision modificative N°1 (à l'unanimité)

La section d'Investissement

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 149 185,60 euros. En dépenses, il convient d'inscrire 149 185,60 euros à l'article 001 (chapitre 001) correspondant au déficit d'investissement.

En recettes, les crédit inscrits concernent l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 310 974,62 à l'article 1068 (chapitre 10), le virement de la section de fonctionnement de 485 296,24 euros (chapitre 021). Le montant de l'emprunt prévisionnel au chapitre 16 est diminué de 647 085,26 euros.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 634 481,84 euros.

En dépenses, il convient d'augmenter le virement à la section d'investissement de 485 296,24 euros. En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 485 296,24 euros (chapitre 002).

Budget annexe de l'eau

La situation comptable du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 295 348,20 euros en fonctionnement, et 208 706,46 euros en investissement.
- Le montant des recettes est de 427 432,88 euros en fonctionnement et 149 688,27 en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes dépenses) est de 132 084,68 euros en fonctionnement et de moins 59 018,19 euros en investissement.
- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 15 968,19 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 116 116,49 euros sont reportés en fonctionnement.

Vote du compte de gestion (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice

Vote du compte administratif (à l'unanimité)

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2020.

Affectation du résultat (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

Décision modificative N°1 (à l'unanimité)

La section d'Investissement

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 59 018,19 euros.

En dépenses, il convient d'inscrire 59 018,19 à l'article 001 (chapitre 001) correspondant au déficit d'investissement.

Les crédits inscrits concernent le virement de la section de fonctionnement de 116 116,49 euros (chapitre 021) et l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 15 968,19 euros à l'article 1068 (chapitre 10). Le montant de l'emprunt prévisionnel au chapitre 16 est diminué de 73 066,49 euros.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 116 116,49 euros. En dépenses, il convient d'alimenter la section de fonctionnement d'un montant d'augmenter le virement à la section d'investissement de 116 116,49 euros.

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 116 116,49 euros (chapitre 002).

Projets

<u>Aménagement de la traverse sud – consultation des entreprises et demande de subventions (à l'unanimité)</u>

Le Conseil municipal a validé le projet d'aménager la traverse de la partie SUD de l'agglomération sur la RD 104, du panneau d'agglomération jusqu'au chemin de la Croix et l'impasse du Champellier. Cet aménagement accompagne le projet de création de la voie douce St Privat – Vesseaux, pour développer les mobilités alternatives pour les trajets domicile-travail ou les loisirs.

L'opération comprend les aménagements de surface (trottoirs, ralentisseurs, plantations paysagères, cheminements piétons, murets de protection...) et le traitement du pluvial.

L'aménagement devra permettre d'intégrer la voie douce en parallèle de la RD, de sécuriser le cheminement de piétons entre la section déjà traitée et l'entrée sud de l'agglomération, de réduire la vitesse et de sécuriser les carrefours et les arrêts de bus.

Il s'agit d'une zone semi-urbaine où les usagers cheminent le long de la chaussée afin de se rendre au centre du village ou rejoindre les arrêts de bus.

Le montant de la dépense est estimé 785 000 €HT. Ce montant comprend la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières et les travaux.

Cette opération pourrait bénéficier de subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Communauté de Communes ainsi qu'une participation Départementale. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MO et acquisitions foncières	40 000,00	Région (42%)	326 000,00
Travaux	695 000,00	Part départementale (18%)	145 000,00
Divers et imprévus	50 000,00	Communauté de Commune (20%)	157 000,00
		Autofinancement (20%)	157 000,00
TOTAL DEPENSES	785 000,00	TOTAL RECETTES	785 000,00

Aménagement des espaces publics du bourg centre – consultations des entreprises et demande de subvention (à l'unanimité)

L'assemblée s'est prononcée favorablement sur le projet d'aménagement des espaces publics du centre bourg. L'assise de l'aménagement comprend le centre ancien, la rue du Fort, le chemin de Saribou, le chemin de l'Ecole et le chemin des Chaberts.

Le montant de la dépense est estimé 950 365,00 €HT. Ce montant comprend les études préalables, la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Cette opération pourrait bénéficier de subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50% soit 475 182 euros.

Pour rappel, un dossier de demande de DETR a été déposé pour la partie étude et maîtrise d'œuvre. Un nouveau dossier pourra être déposé pour la partie travaux.

Aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux – demande de subvention (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que la circulation automobile et piétonne est difficile dans le hameau des Béraudoux compte tenu de l'étroitesse de la voie communale et du nombre croissant de véhicules. La situation entraîne des risques pour les piétons et de fort ralentissement aux heures de pointes. Malgré la mise en place de signalisation verticale (quilles) et horizontale (bande piéton hachurée), les riverains se plaignent d'une situation compliquée au quotidien. L'assemblée a validé le projet d'améliorer les infrastructures en créant une voie communale à sens unique à l'emplacement de l'actuelle calade des Reyniers.

Le montant de la dépense est estimé 212 688,59 €HT. Ce montant comprend L'étude et maîtrise d'œuvre, les travaux et divers.

Cette opération pourrait bénéficier de subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etude et maîtrise d'œuvre Travaux	21 171,74 182 397,00	Région 50%	106 344,00
Divers et imprévus	9 119,85	Commune 50%	106 344,59
TOTAL DEPENSES	212 688,59	TOTAL RECETTES	212 688,59

<u>Convention de partenariat – entretien mécanique des bords de routes communales avec la Commune de St Etienne de Boulogne(à la majorité – 2 abstentions dont une procuration)</u>

Le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Commune de Vesseaux et la Commune de ST ETIENNE DE BOULOGNE qui fixe le cadre financier et opérationnel de l'entretien mécanique des bords de routes communales de ST ETIENNE DE BOULOGNE par des agents et du matériel de notre commune, pour un coût horaire de 65 € HT.

Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents (à l'unanimité)

Considérant la fin des tarifs bleus de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, l'assemblée a autorisé l'adhésion de la Commune de Vesseaux au groupement de commandes du SDE 07 ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

URBANISME

Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2250 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°2250 « Lieudit Le Clap» pour une surface totale de 146 m2 à l'euro symbolique, pour conserver le passage de canalisation d'eau potable.

Acquisition des parcelles cadastrées section E n°1994, 1995 et 1997 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles susnommées situées à l'impasse du Gaillard à l'euro symbolique pour rectifier une erreur du cadastre.

Cession de la parcelle cadastrée section B n° 2307 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle au prix de 1130 euros à Monsieur et Madame Rolando Pierre.

Cession de la parcelle cadastrée section B n° 2308 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle au prix de 1070 euros à Monsieur et Madame Lemery Henry.

Cession de la parcelle cadastrée section B n° 2309 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle au prix de 1975 euros à Madame Gandon Laetitia.

Cession de la parcelle cadastrée section B n° 2310 (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle au prix de 2920 euros à Monsieur et Madame Level Patrice.

Intercommunalité

<u>Participation financière pour l'implantation de site de Parcours Permanent d'Orientation (à l'unanimité)</u>

Dans le cadre de l'implantation de site de Parcours Permanent d'Orientation (PPO) par la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, la Commune de Vesseaux avait été choisie pour y créer un site d'environ 6 parcours.

L'assemblée a décidé de participer financièrement à cette opération à hauteur de 580,64 euros sur un budget total de 1310,38 euros.

Participation financière pour la création du sentier paysager (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé de participer financièrement à la création du sentier paysager à hauteur de 1500 euros sur un budget total de 4819 euros.

Avis de la commune de Vesseaux sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022/2027 de la Commune du Bassin d'Aubenas (à l'unanimité)

L'assemblée a émis un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté le 23 février 2021 par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, le PLH est un document dont la portée n'a cessé d'être renforcée par de nombreuses dispositions législatives en matière d'habitat et d'urbanisme. Comme prévu par le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), il définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à :

- répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Aussi 4 orientations ont été retenues par les élus et les partenaires déclinés en plusieurs objectifs synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Orientations	Objectifs
Orientation n°1 : Poursuivre la réhabilitation du parc existant et encourager le réinvestissement du parc vacant pour la création de logements	 Optimiser le parc existant pour limiter les besoins en constructions neuves Poursuivre et étendre les actions menées en faveur de l'amélioration du parc existant pour répondre notamment aux enjeux de transition énergétique et du vieillissement de la population Renforcer la politique de lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement Accompagner la redynamisation des centres-villes et bourgs en agissant sur l'habitat en lien avec les autres politiques d'aménagement
Orientation n°2 : Diversifier l'offre en logements afin de mieux répondre aux besoins des habitants	 Diversifier les produits proposés pour conserver une mixité sociale et générationnelle sur le territoire Accompagner les parcours résidentiels à l'échelle de la CCBA Répondre aux besoins des publics présents et à venir sur le territoire, en adaptant l'offre et la rendant accessible pour tous Adapter l'offre en habitat aux besoins spécifiques de certains publics
Orientation n°3 : Favoriser un développement de l'habitat plus équilibré sur le territoire et économe en foncier	 Structurer une stratégie foncière Promouvoir un développement résidentiel plus économe en foncier et une diversification des formes urbaines Accompagner la création de logements qualitatifs au regard de nouveaux principes de qualité urbaine, architecturale et environnementale Promouvoir une approche territorialisée des objectifs quantitatifs et qualitatifs, à décliner dans le PLUi
Suivi et animation de la politique de l'Habitat	 Piloter et animer la politique de l'habitat via une gouvernance définie Porter l'observatoire de l'habitat et l'évaluation des actions menées Garantir l'articulation du PLH avec les autres documents de planification Se positionner en coordinateur entre les parties prenantes et les différents échelons territoriaux Renforcer les partenariats avec les opérateurs dans une logique de facilitation des projets

Programme d'actions: 12 fiches actions détaillant les interventions et les moyens mis en œuvre pour répondre de manière opérationnelle aux orientations et aux objectifs du PLH – élaboré de novembre 2020 à janvier 2021 (rendu en comité de pilotage le 20/01/2021, envoyé par mail le 28/01/2021 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque).

Orientations	Actions
Orientation n°1: Poursuivre la réhabilitation du parc existant et encourager le réinvestissement du parc vacant pour la création de logements	Se doter d'une stratégie généraliste à l'échelle intercommunale en matière d'amélioration du parc privé et de lutte contre l'habitat indigne
	2. Mettre en place une stratégie spécifique sur l'habitat privé en centre-ville et centre- bourgs
	3. Accompagner les communes dans le réinvestissement du patrimoine existant afin de favoriser le développement d'un parc communal de qualité
	4. Soutenir les bailleurs sociaux dans leur stratégie de réinvestissement patrimonial
Orientation n°2 : Diversifier l'offre en logements afin de mieux répondre aux besoins des habitants	5. Soutenir la production de logements sociaux et très sociaux
	6. Renforcer l'offre en accession abordable
	7. Renforcer les réponses à destination des ménages très modestes et vulnérables afin de favoriser leur accès et leur maintien dans le logement
	8. Répondre aux besoins de ménages à toutes les étapes de leurs parcours résidentiels
	9. Répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage
Orientation n°3 : Favoriser un développement de l'habitat plus équilibré sur le territoire et économe en foncier	10. Mettre en place une stratégie foncière pour favoriser un développement résidentiel équilibré, en accord avec les objectifs du PLH
	11. Soutenir le développement d'opérations plus denses et respectueuses de l'environnement
Suivi et animation de la politique de l'Habitat	12. Suivre et animer la politique de l'Habitat

Associations

Subvention au groupement des lieutenants de louveterie de l'Ardèche (à l'unanimité)

Il a été décidé de verser une subvention de 150 euros au groupement des lieutenants de louveterie de l'Ardèche.

Eau-Assainissement

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 (à l'unanimité)

Le rapport est disponible en mairie.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 (à l'unanimité) Le rapport est disponible en mairie.

FIN DE LA SEANCE